



Citizens'
Environmental
Stewardship
Association
East of Ottawa

Association
des citoyens
pour la gérance
de l'environnement
Est d'Ottawa



14 Août 2017

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

Le gouvernement libéral de l'Ontario approuve l'installation de déchets de Taggart Miller près de l'autoroute 417 et chemin Boundary dans l'est d'Ottawa

Le 5 juin dernier, le MECC nous envoyait l'Avis d'approbation de l'étude environnementale du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale qui sera construit à l'autoroute 417 et chemin Boundary.

En tant que communauté locale qui se voit imposer un méga dépotoir de 400 acres, nous sommes choqués d'apprendre que nous n'avons pas eu l'occasion de présenter nos enjeux techniques lors d'une audience devant le tribunal de l'environnement, malgré le fait que nous et plusieurs autres résidents l'avons demandé de bonne foi et pour des raisons valides. De plus, les enjeux reliés aux plans de gestion des odeurs, l'eau de surface qui quittera le site, le traitement du lixiviats et les gaz émis par le dépotoir, n'ont pas été, d'après nous, adressés de façon adéquate lors du processus de l'étude environnementale et que maintenant ils ont été déférés au processus d'approbation de conformité environnementale sous la loi de la protection de l'environnement. Malheureusement, dans ce cas, il n'y aura aucun avis public obligatoire ni d'occasions pour commenter les détails de la construction finale au fur et à mesure qu'ils sont développés par le promoteur.

Le processus de l'étude environnementale est désuet

- En tant que principaux intervenants communautaires dans ce processus, il nous fut impossible d'avoir des interactions avec le ministère suite à la période de consultation du MECC de la revue ministérielle qui s'est terminée le 20 mai 2016.
- La revue ministérielle du MECC fut publiée sans que les commentaires techniques détaillés émis par les membres de l'équipe de revue gouvernementale sur les enjeux majeurs (Commission géologique de l'Ontario et Ressources naturelles Canada) soient considérés. Il en fut de même pour l'examen technique des pairs préparé par les docteurs Kerry Rowe et Jacques Locat. Nous aurions espéré avoir l'occasion de faire entendre les commentaires de nos experts lors d'une audience au Tribunal de l'environnement afin d'évaluer de façon rigoureuse les affirmations du promoteur. Nos experts n'ont pas eu cette possibilité. **Encore une fois, nous avons été exclus!**
- Nous avons demandé, à plusieurs reprises, que la revue ministérielle, un document écrit par le gouvernement provincial, soit disponible en son entier dans les deux langues puisque 60 pourcents de notre communauté est francophone.

Cette population fut ignorée. Il s'agit d'une discrimination évidente. **La population francophone attend toujours!**

Projet de loi pour un Ontario sans déchets (2016)

- Nous nous réjouissons des objectifs majeurs fixés par le projet de loi pour un Ontario sans déchets, soit d'augmenter la productivité des ressources et de réduire les déchets et de mettre en place un système de recyclage efficace et efficient. Toutefois, une pièce cruciale manque. Avec ce nouveau projet de loi qui vise à réduire les déchets, pourquoi notre gouvernement provincial n'impose-t-il pas un moratoire sur la création de nouveaux dépotoirs? Il y a suffisamment de capacité dans l'est de la province avec les dépotoirs existants, et ceci, pour les prochains 25 à 30 ans - et même plus si le détournement des déchets est augmenté. Présentement, les exploitants de dépotoirs privés transportent des déchets industriels, commerciaux et institutionnels (IC&I) de toutes les régions de l'Ontario et proposent déjà d'aller chercher ces déchets au-delà des frontières provinciales afin de rendre leurs opérations plus profitables! **Ceci fera d'Ottawa la capitale des dépotoirs de l'Ontario!**
- L'Avis d'approbation publié par le MECC ne contient pas d'objectifs de réacheminement de déchets pour l'installation du CRRRC. **Donc, la province ne voit aucun besoin de détourner les déchets!**
- Le taux de réacheminement de déchets IC&I de 13 pourcents, suggéré par Taggart Miller dans l'étude environnementale, indique clairement que le CRRRC ne jouera pas un jeu important pour réaliser les objectifs de l'Ontario. D'après nous, le projet proposé représente essentiellement un dépotoir de déchets de faible technicité qui pourrait ajouter aux problèmes existant de l'environnement. Depuis la publication de l'Avis d'approbation, les promoteurs ont ajouté sur le site web du CRRRC une nouvelle vidéo et celle-ci rapporte que le tri de tous les déchets IC&I se fera à leur arrivée à l'installation de déchets et qu'ils visent à atteindre un taux de détournement de 43 à 57 pourcents. **Nous ne savons plus ce que nous devons croire!**

Pour plus d'informations, communiquez avec Harry Baker, [613-445-3233](tel:613-445-3233),
ou info@dumpthedumpnow.ca